

2019DAD094
COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2019 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 6
Absents : 3
Date de convocation et affichage :
15/10/2019

L'an deux Mille dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Villeneuve-lès-Maguelone s'est assemblé dans la salle des séances de la mairie, sous la présidence de Noël SEGURA, Maire.

PRESENTS : M. Noël SEGURA, M. Patrick POITEVIN, Mme Danielle MARES, Mme Vanessa KEUSCH, M. Pierre SEMAT, Mme Annie CREGUT, M. Jean-Paul HUBERMAN, Mme Gisèle GUILLIMIN, M. Jean-Marie LEGOUGE, M. Pascal FILIPPI, Mme Florence LENEUF, M. Denis LLORIA, Mme Patricia JACQUEY, Mme Florence GARNICA, M. Olivier NOGUES, Mme Virginie MARTOS-FERRARA, M. Serge DESSEIGNE, M. Abdelhak HARRAGA, Mme Françoise GARCIA, Mme Stéphanie BRANTS.

OBJET :
MISE A DISPOSITION DU DOSSIER
RELATIF A LA SECONDE
MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU
POUR AVIS SIMPLE DU CONSEIL
MUNICIPAL

ABSENT(S) PROC : M. Gérard AUBRY (procuration à M. Patrick POITEVIN), Mme Claudine FERNANDEZ (procuration à Mme Florence LENEUF), Mme Pascale RIVALIERE (procuration à Mme Patricia JACQUEY), M. Jean-Yves CREPIN (procuration à Mme Annie CREGUT), Mme Françoise BUGLIARELLI-GRANDEL (procuration à M. Noël SEGURA), M. Yvan BOUISSON (procuration à Mme Stéphanie BRANTS).

ABSENTS : M. Frédéric CARQUET, Mme Chantal CLARAC, M. Jean RUIZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie MARTOS-FERRARA.

Afin de pouvoir assurer le besoin en logement des gendarmes de la caserne de Villeneuve-lès-Maguelone sise La Condamine des Aires, la Métropole a engagé une seconde modification simplifiée du PLU.

En effet, la parcelle AL n°129 est actuellement située en zone UEb du PLU, dont le règlement dispose que les constructions destinées à l'habitation sont interdites.

En l'état, le PLU ne permettant pas la réalisation du projet visant la création de logements supplémentaires, sa modification est donc nécessaire.

La parcelle étant limitrophe à la zone Uda, il est envisagé une extension du périmètre de cette zone pour ainsi englober la caserne et conserver une cohérence du zonage du PLU.

Il en résultera une majoration des droits à construire, qui satisfera ainsi les besoins de la caserne et permettra de créer 9 logements supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement par avis simple sur cette seconde modification simplifiée du PLU, en s'appuyant sur les documents mis à sa disposition.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE 22 OCTOBRE 2019.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Noël SEGURA

